

Bureau de la CLE

21 mai 2019

Ordre du jour:

- I. Validation du compte-rendu du Bureau du 02 avril 2019
- II. Avis – Aménagement de la rocade Nord-ouest de Bourges
- III. Feuille de route du SAGE 2019-2024
- IV. Questions diverses

II. Avis du Bureau de la CLE

Aménagement de la rocade nord-ouest

Présentation par le Conseil départemental du Cher

Philippe RÉBOIS
Service aménagements routiers - Direction des routes



II. Avis du Bureau de la CLE

Analyse des incidences et des mesures ERC

La nappe du Jurassique supérieur n'étant protégée par aucune couverture peu perméable sur l'emprise du projet, il paraît important d'insister sur:

- la réactivité nécessaire en cas de pollution accidentelle pendant la phase travaux;
- au bon respect des consignes de prévention et d'intervention en cas d'incident;
- la qualité de l'étanchéification des bassins de rétention, tant en terme de matériaux que de compactage.

II. Avis du Bureau de la CLE

Le projet propose la **compensation de la destruction 3.3 ha de zone humide par la création / « réactivation » de 6,65 ha.**

La création de zone humide comporte un risque important d'échec partiel ou total du fait des nombreux facteurs intervenant dans le fonctionnement de ces zones. Les guides recommandent généralement de reconquérir un espace qui était anciennement une zone humide et d'en rétablir des fonctionnalités, ou d'améliorer une zone humide existante qui n'est pas à son potentiel maximum.

- Les zones proposées sont situées dans le même bassin versant,
- Les techniques semblent adaptées aux objectifs poursuivis et au milieu,
- Les **indicateurs de suivi et l'évaluation de l'efficacité** de la restauration en terme de fonctionnalités sont prévus,
- Les parcelles appartiennent au pétitionnaire qui aura donc la charge de leur bonne gestion.

II. Avis du Bureau de la CLE

Une attention particulière aux franchissements des cours d'eau doit être portée car ils :

- conditionnent le bon état de ces rivières, sur des linéaires parfois très conséquents,
- sont généralement non réversibles et difficilement aménageables à posteriori.

Il existe donc un risque de figer un état actuel dégradé du fait de la création de points durs dans le lit des cours d'eau franchis.

Ces impératifs ont globalement été bien intégrés par le pétitionnaire, qui a notamment optimisé les longueurs des ouvrages hydrauliques pour :

- limiter l'artificialisation des cours d'eau,
- améliorer leur franchissement.

Les mesures de compensations proposées correspondent aux attentes actuelles en terme de restauration de cours d'eau et zones humides.

II. Avis du Bureau de la CLE

Compatibilité avec le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021

Parmi les 14 orientations du SDAGE, le projet concerne notamment :

- 1 : « repenser les aménagements de cours d'eau - 1B et 1D
- 3 : « réduire la pollution organique et bactériologique - 3D
- 4 : « maîtriser et réduire la pollution par les pesticides - 4C
- 8 : « préserver les zones humides » - 8A et 8B
- 9 : « préserver la biodiversité aquatique - 9B et 9D
- 14: « informer, sensibiliser, favoriser les échanges » - 14B

Le projet, de par ses caractéristiques et les mesures compensatoires projetées pour limiter les incidences les plus négatives, semble être compatible avec le SDAGE..

II. Avis du Bureau de la CLE

Compatibilité avec le SAGE

Le PAGD de la ressource en eau du SAGE Yèvre Auron fixe des objectifs généraux ; le projet concerne principalement:

- Objectif 3.2 « réduire la pollution par les collectivités et les particuliers » et notamment la disposition 3.2.15 « lutter contre la pollution par les phytosanitaires d'origine non agricole ».
- ***Le projet ne prévoit pas l'utilisation de produits phytosanitaires***
- Objectif 4.2 « préserver, restaurer et entretenir les berges, la ripisylve et le lit mineur des cours d'eau ». Le PAGD rappelle l'importance de la végétation rivulaire et de la morphologie diversifiée des cours d'eau pour maintenir les services rendus par ceux-ci ; il rappelle également l'effet de synergie de ces compartiments sur les enjeux quantitatifs et qualitatifs du territoire.
- ***Le projet prévoit de compenser la totalité des ripisylves détruites et des linéaires de cours d'eau artificialisés***

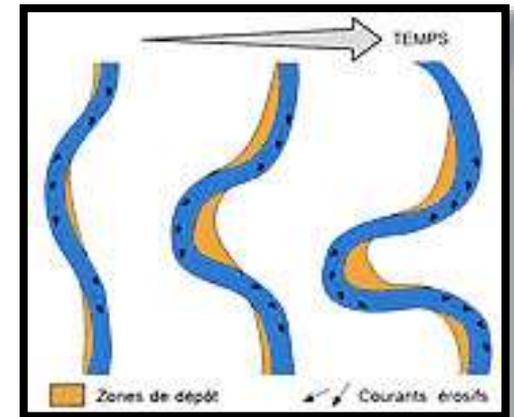
II. Avis du Bureau de la CLE

Le Règlement du SAGE Yèvre-Auron comporte 2 articles qui concernent le projet, principalement en lien avec l'objectif 4.2 du PAGD:

- **Article 9 : « préserver, restaurer et entretenir les berges et le lit mineur des cours d'eau ».** Autorisation de modification du profil, couverture, curage de cours d'eau ou remblai en lit majeur seulement pour des opérations déclarées d'utilité publique ou présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence ou dont l'intérêt est démontré pour l'atteinte du bon état des cours d'eau.
- ***Le projet répond aux impératifs de l'article car il est déclaré d'utilité publique.***

II. Avis du Bureau de la CLE

- **Article 10 du règlement « préserver les espaces de mobilité des cours d'eau fonctionnels »**. Projets autorisés dans cet espace: intérêt général, absence de solution alternative à un coût acceptable. Obligation de mesures compensatoires ou correctives.
- ***Le dossier démontre la non mobilité du lit mineur du Moulon par comparaison du tracé actuel du cours d'eau à celui reporté sur les cartes d'Etat Major.***
- ***L'ouvrage de franchissement prévu comporte des banquettes latérales de 1 mètre permettant une certaine mobilité au cours d'eau.***



D'une manière générale, les caractéristiques du projet et les mesures compensatoires envisagées sont de nature à limiter les impacts sur la quantité et la qualité des ressources en eau et des milieux aquatiques associés.

II. Avis du Bureau de la CLE

Proposition

La CLE souligne l'effort d'intégration des composantes environnementales dans ce projet par le pétitionnaire; elle l'invite à maintenir les partenariats développés pour la conception des mesures de réduction et compensation avec les acteurs locaux pour permettre leur bonne réalisation.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, et le projet semblant compatible avec le PAGD et le règlement du SAGE Yèvre-Auron, il est proposé d'émettre un avis favorable sur le dossier de demande d'Autorisation.

III. Feuille de route 2019-2024

- **Objectif:**

- Construire une vision partagée de la **mise en œuvre** du SAGE sur 6 ans
 - CLE
 - AELB
 - Structure porteuse – EP Loire

- Programme d'actions de la CLE

- Pistes de mutualisation:

- avec les Contrats territoriaux
- avec d'autres SAGE
- éventuellement d'autres structures/acteurs

III. Feuille de route 2019-2024

• Programme d'actions de la CLE

Voir tableau note prépa

Par objectif du PAGD

N°	Objectif PAGD	Action	état d'engagement 2019	objectif 2019-2021	objectif 2022-2024	priorité pour l'action de la CLE
Objectif général 1 : utiliser efficacement, durablement et de manière économe la ressource en eau						
1.1	<i>Améliorer la connaissance des prélèvements et du fonctionnement de la ressource</i>	Améliorer la connaissance des volumes prélevés par les usages non agricoles	NC		x	+
		S'approprier l'étude du BRGM sur les contributions du kartz aux crues de l'Yèvre et évaluer les besoins en compléments éventuels (lien nappe/rivière)	NC	x		++
		Encourager à la prise en compte des affluents dans les arrêtés de restriction des eaux Entammer la réflexion sur la représentativité du point nodal	EC	x		x

moyens à mettre en œuvre	freins éventuels

III. Feuille de route 2019-2024

N°	Objectif PAGD	Action	état d'engagement 2019	objectif 2019-2021	objectif 2022-2024	priorité pour l'action de la CLE	moyens à mettre en œuvre	freins éventuels
1.2	<i>Respecter les volumes prélevables définis par usage, pérenniser la gestion volumétrique de l'eau d'irrigation</i>	Participer à l'élaboration du CTGQQ, favoriser les conditions de sa gouvernance, accompagner sa mise en œuvre	<i>gouvernance : EC élaboration : EC mise en œuvre: NC</i>	x	x	+++		
		Conduire une étude visant à évaluer l'efficacité du dispositif de gestion volumétrique (impact sur les débits d'étiage, les fréquences de franchissement des seuils et la réduction du prélèvement à conditions climatiques égales)	NC	x		++		
		Conduire une étude des effets potentiels de la substitution et des prélèvements hivernaux supplémentaires	NC		x	++		
1.3	<i>Encadrer la gestion de l'étang de Goule pour le soutien d'étiage</i>	Favoriser la gestion et les conditions de la concertation locale	EC	x	x	+		
1.4	<i>Optimiser les usages pour réduire les quantités d'eau utilisées</i>	Inciter à la réduction et l'optimisation des prélèvements par les collectivités, les industriels et le canal	EC	x	x	+		

III. Feuille de route 2019-2024

N°	Objectif PAGD	Action	état d'engagement 2019	objectif 2019-2021	objectif 2022-2024	priorité pour l'action de la CLE	moyens à mettre en œuvre	freins éventuels
Objectif général3: Protéger la ressource en eau contre toute pollution de toute nature, maîtriser et diminuer cette pollution								
3.1	Réduire la pollution agricole	Participer à l'élaboration du CTGQQ, favoriser les conditions de sa gouvernance, accompagner sa mise en œuvre	gouvernance : EC élaboration : EC mise en œuvre: NC	x	x	+++		
3.2	Réduire la pollution des collectivités et des particuliers							
3.3	Réduire les pollutions des industriels							
Objectif général4: Reconquérir la qualité des écosystèmes aquatiques, des sites et zones humides								
4.1	Animer, coordonner et pérenniser les actions au niveau du bassin versant	Sensibiliser le grand public et les acteurs de l'eau	EC	x		++	financement stage M2	
		Etudier les potentialités en terme de champs d'expansion des crues	EC	x		+++		
		4.2 Préserver, restaurer et entretenir les berges, la ripisylve et le lit mineur des cours d'eau	Identifier les études complémentaires de connaissance/aide à la décision - exemple: - caractérisation du risque d'érosion des sols et du ruissellement sur le bassin Yèvre-Auron	NC	x			



III. Feuille de route 2019-2024

N°	Objectif PAGD	Action	état d'engagement 2019	objectif 2019-2021	objectif 2022-2024	priorité pour l'action de la CLE	moyens à mettre en œuvre	freins éventuels
4.3	Restaurer la continuité écologique des cours d'eau	Sensibiliser les propriétaires d'ouvrage	EC	x		+		
4.4	Réduire l'impact des plans d'eau sur le milieu	Communiquer sur les débits réservés au droit des ouvrages de prise d'eau des plans d'eau et des biefs de moulins				+		
4.5	Lutter contre les espèces invasives	Sensibiliser les acteurs				+		
4.6	Améliorer la connaissance sur les zones humides et les protéger	Evaluer la nécessité, compléter le cas échéant, l'inventaire des zones humides prioritaires	NC		x		++	
		Favoriser sa prise en compte dans les documents d'urbanisme	EC	x				

Objectif général 5 : Développer la connaissance, la communication et les actions concertées

5.1	La mobilisation des acteurs et la valorisation du territoire	Continuer à entretenir la dynamique d'action, d'animation et de communication Déployer les moyens humains nécessaires à la mise en œuvre du SAGE (PAGD: 1 animateur + 1 technicien)	EC	x	x	+++		
5.2	La sensibilisation générale : création d'une culture commune autour de l'eau	Maintenir, faire vivre les outils de communication	EC	x	x	++		
5.3	La sensibilisation axée sur les risques de pollution des eaux	Valoriser et communiquer sur les données d'impact du changement climatique						
5.4	Mutualiser les connaissances et améliorer l'accès à l'information sur l'eau	Elaborer et mettre à jour le tableau de bord du SAGE Evaluer sa mise en œuvre	EC	x élaboration	x MàJ/ Evaluation	+++		

III. Feuille de route 2019-2024

Pistes de mutualisation

- Avec les 10 SAGE portés par l'EP Loire

Thème	Piste	Existant	Réflexion	Objectif	2019-2021	2022-2024	Moyens pour atteindre l'objectif	Freins potentiels	Moyens d'évaluation
animation	Mutualisation de moyens humains, matériels	x		Garantir le maintien, voire renforcer les ETP supports de la cellule animation : secrétariat administratif et financier, géomatique, ingénierie...	x		Disposer des fonctions support et leur financement		
		x		Mettre en place un renfort ponctuel de la cellule animation, mutualisé avec le SAGE Cher amont	x		Financement du renfort.		
communication	Actions communes / valorisation des actions réalisées pour la préservation de la ressource en eau	x		Poursuivre la mise en place de la cartographie interactive permettant de valoriser les données d'état de la ressource		x	Disposer de données bancarisées Disposer des fonctions supports (géomatique)		
				Organisation d'une journée commune d'échange/sensibilisation des CLE Cher amont, Cher aval et Yèvre-Auron sur la gestion des milieux aquatiques	x				
			x	Créer des outils communs de communication		x	Identifier les thématiques communes S'assurer de l'accord préalable des acteurs locaux Disposer des financements nécessaires		
études	Études prioritaires à réaliser dans le cadre du SAGE pour développer une connaissance partagée	x		Mener l'étude de déclinaison opérationnelle des zones d'expansion de crues sur les territoires des SAGE Loir, Allier aval et Yèvre Auron	x		Coordonner l'étude sur les 3 périmètres Assurer l'engagement des EPCI à compétence « GEMAPI » dans la démarche		
			x	Conduire une étude sur les effets potentiels de la substitution et de prélèvements hivernaux supplémentaires en synergie avec le SAGE Cher amont		x	S'assurer de l'accord préalable des acteurs locaux et préciser leurs besoins Disposer des financements nécessaires		

III. Feuille de route 2019-2024

Pistes de mutualisation

- Les Contrats du territoire - *outil AELB*

Contrat territorial	Porteur de projet	Président	Animateur principal	Thématique(s) visées			Période du dernier contrat	État d'avancement
				Milieux aquatiques	Pollutions diffuses	Gestion quantitative		
Barangeon	SIVY	Gilles BENOIT	Jérémy JOLIVET	x			2012-2016	Bilan - prospective
Yèvre et affluents				x			2016-2020	Mise en œuvre
Auron-Airain	SIAB3A	Philippe PIET	Pascaline BONNIN	x			2015-2019	Mise en œuvre
CTGQQ Cher	Chambre d'agriculture du Cher	Etienne GANGNERON	Alexia JOURDIN		x	x		Élaboration
Captage du Porche	Bourges Plus	Pascal BLANC	Bernard ROY (animation CA18)				(2012-2016) 2017-2021	Mise en œuvre
Captage de Soulangis « Groupe 30000 »	SMIRNE	Bertrand DESROCHES	(animation CA18)		x		(2013-2017) 2019-2022	Mise en œuvre

III. Feuille de route 2019-2024

Pistes de mutualisation

- Avec les Contrats du territoire

Thème	Piste	Objectif	SAGE / CTMA	SAGE / CTGQQ	SAGE/ CT pollution diffuse	2019-2021	2022-2024	Moyens pour atteindre l'objectif	Freins potentiels	Moyens d'évaluation
Animation	Mutualisation de moyens humains, matériels	Evaluer la possibilité de mutualisation d'ETP support dans le cas d'un portage de mise en œuvre du CTGQQ par l'EP Loire		x		x				
		Compilation de données "eau" au travers du tableau de bord du SAGE	x	x	x	évaluation	réalisation	Disposer de données bancarisées Disposer de fonctions supports		
Communication	Actions communes / valorisation des actions réalisées pour la préservation de la ressource en eau	Compléter l'exposition mutualisée existante inter-syndicats de rivière du département (créer un panneau "SAGE"), participer à son éventuelle actualisation	x			x				
		Réunions de sensibilisation: - prise en compte des ZH dans les documents d'urbanisme (porteur de PLUi/SCOT) - fonctionnalité des zones d'expansion des crues (élus communaux/intercommunaux)	x			x				
		Sensibiliser les propriétaires à la problématique de la continuité écologique	x			x				
Etudes	Études prioritaires à réaliser dans le cadre du SAGE pour développer une connaissance partagée	Appropriation de l'étude de déclinaison opérationnelle des zones d'expansion de crues	x				x			
		Identifier les études complémentaires de connaissance/aide à la décision, par exemple: - caractérisation du risque d'érosion des sols et du ruissellement sur le bassin Yèvre-Auron - compléments éventuels suite à l'étude du BRGM sur les contributions du kartz aux crues de l'Yèvre (lien nappe/riwière) - évaluer l'efficacité du dispositif de gestion volumétrique sur les milieux - effets potentiels de la substitution et des prélèvements hivernaux supplémentaires - ...	x	x	(x)			x	Pour la réalisation: - disposer de moyens humains adéquats et/ou de financements - s'assurer de l'accord préalable des acteurs locaux et préciser leurs besoins	
Suivis des milieux et de la qualité de l'eau	Actions communes / valorisation des actions réalisées	Réfléchir aux pistes possibles de synergie en termes de valorisation, communication des données et besoins en termes de réseaux de suivis	x + cellule ASTER			évaluation	réalisation			

III. Feuille de route 2019-2024

Ce qu'il reste à élaborer

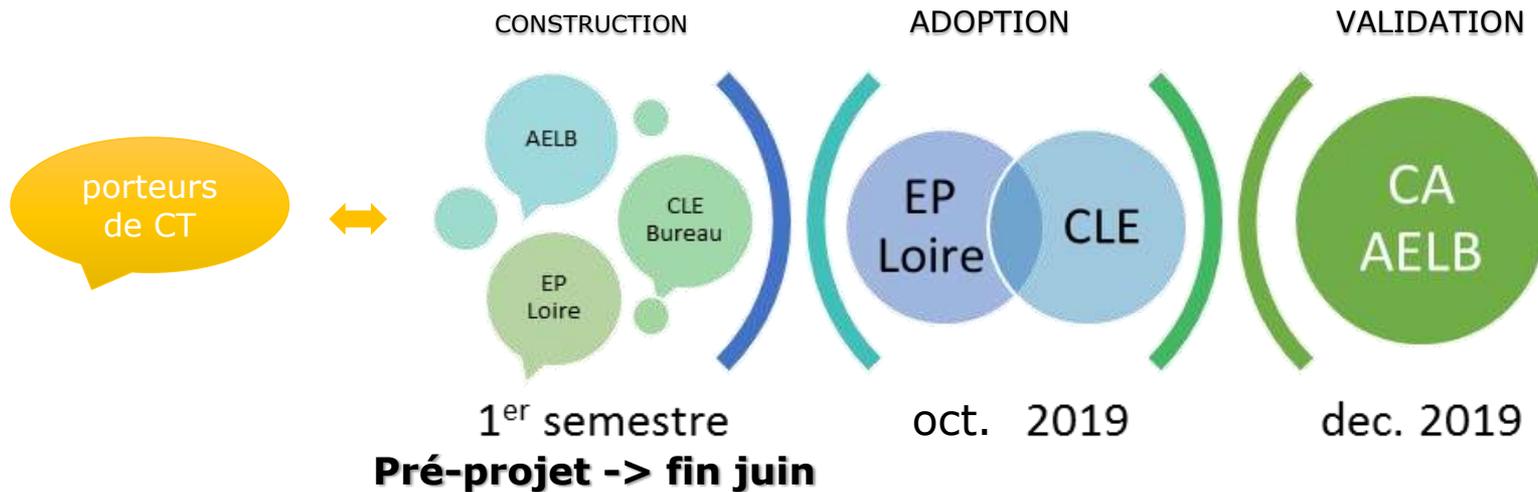
Table des matières

1	Objectifs de la Feuille de Route de la commission locale de l'eau (cle)	2
2	Modalités de construction de la feuille de route	2
3	Contenu de la feuille de route	2
3.1	Etat des lieux de la gouvernance de l'eau sur le territoire du Sage	3
3.1.1	Historique de la démarche Sage	3
3.1.2	Gouvernance	3
3.1.3	Structures sur le territoire	3
3.1.4	Les contrats territoriaux dans le périmètre du Sage	3
3.1.5	Les mutualisations déjà mises en œuvre	3
3.2	Plan d'action pluriannuel de la Commission locale de l'eau	4
3.2.1	Vers l'approbation du Sage : calendriers	4
3.2.2	Programme et priorités d'actions de la Cle pour la mise en œuvre du Sage	4
3.2.3	Articulation Sage / Contrats territorial(riaux)	4
3.2.4	Mutualisation	4
3.2.5	Calendrier et budget prévisionnel	5
4	Rappel des modalités financières de l'agence de l'eau	5
	ANNEXE 1 : AXES DE REFLEXION DE MUTUALISATION PAR ITEMS	6

**En
cours**

III. Feuille de route 2019-2024

Construction



- Compléter avec les éléments d'aujourd'hui
- Envoyer une V0 à l'AELB pour début juillet:
 - Instance de travail/validation de la V0? CLE ou Bureau?
 - Dématérialisé ou une réunion?
- CLE pour valider la version définitive : 17 septembre?

MERCI DE VOTRE ATTENTION

www.sage-yevre-auron.fr

Commission Locale de l'Eau
Hôtel du Département
Place Marcel Plaisant
18000 BOURGES

Cellule animation: Bureau B226
Pyramides, Route de Guerry - Bourges
06.84.08.50.88
cecile.falque@eptb-loire.fr